



CODE DE DEONTOLOGIE du CONSEIL en ENTREPRISE

La profession du Conseil en Management se dote de règles de déontologie. Le présent code, spécifique à la Société **JFD Conseil**, s'inspire du code de l'association SYNTEC du conseil en management.

Les consultants opérant au nom de la société JFD Conseil s'engagent pour et appuient leur action sur :

- le strict respect de la législation en vigueur,
- le respect d'autrui et notamment les droits fondamentaux des personnes tels qu'ils sont définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme,
- le respect et l'encouragement de la diversité des cultures et des points de vue,
- le développement d'un environnement de travail équitable et épanouissant.

Notre code de déontologie repose sur sept engagements

COMPETENCE

Nous nous engageons à mettre à disposition toutes les compétences nécessaires à la bonne exécution des prestations que nous réalisons, et nous en portons garant.

Nous nous engageons à entretenir et développer dans la continuité notre capital de compétences, à décrire, sur demande de tout prospect ou Client, notre système de gestion de la qualité.

TRANSPARENCE

Nous nous engageons à communiquer toutes les informations publiées ou non confidentielles, relatives à notre organisation, y compris les liens financiers ou commerciaux que nous entretenons avec des partenaires, des fournisseurs et d'autres Clients susceptibles de générer des conflits d'intérêt dans le cadre de l'exécution de nos missions.

Lorsque nous nous présentons conjointement avec d'autres sociétés de conseil, des prestataires de services, la nature des relations entretenues avec ces partenaires est présentée en toute transparence.

INTEGRITE

Nous nous engageons à réaliser nos missions en toute indépendance d'esprit :

- L'honnêteté intellectuelle est notre règle de conduite dans toutes nos relations avec nos Clients,
- Nous nous engageons à ne pas subordonner l'intérêt de notre Client à nos intérêts propres, commerciaux ou de toute autre nature.

DEVOIR DE CONSEIL

Nos engagements s'inscrivent dans une relation contractuelle.

Dans le cadre des missions de conseil qui nous sont confiées contractuellement, nous nous imposons de manière systématique un strict devoir de conseil auprès de notre Client, en excluant le recours à toute autre posture.

Nos honoraires reflètent la valeur des services rendus et tiennent compte des responsabilités prises ainsi que des éventuels engagements spécifiques requis par le Client.

CONFIDENTIALITE

Nous nous engageons à garder confidentielles les informations de nature non publique dont nous pouvons avoir connaissance de la part de notre Client, dans le cadre de la mission que nous menons auprès de ce dernier.

Nous nous engageons à mettre en œuvre à cette fin tous les moyens appropriés permettant d'assurer la protection de ces informations.

LOYAUTE

Vis à vis de notre Client, nous nous engageons à des pratiques commerciales loyales.

Vis à vis de nos concurrents, nous nous engageons à des pratiques saines et loyales fondées sur le respect dû aux professionnels du même métier.

Vis à vis de nos partenaires, nous nous engageons à respecter des pratiques fondées sur le respect mutuel.

ETHIQUE

Face à des situations imprévues ou exceptionnelles, nous prenons les mesures qui s'imposent en se référant à l'ensemble des principes du présent code de déontologie.